

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 28 (1920)

Heft: 1

Rubrik: Alliance suisse des gardes-malades

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chandler Whipple a été nommé directeur des services de salubrité publique. Le prof. Whipple est l'auteur de nombreux livres et études traitant des questions de salubrité; professeur de salubrité publique à l'Université d'Harvard, il fait autorité en la matière. Le D^r Leonard Findlay, de l'hôpital royal des Enfants malades de Glasgow, qui fait autorité en matière de pédiatrie, dirige les services de sauvegarde de l'enfance. Le D^r H. Violle, de l'Institut Pasteur, est chargé d'assurer la liaison au point de vue médical entre la ligue et la Croix-Rouge française. Le D^r Thomas-R. Brown, de l'Université et de l'hôpital John Hopkins, a été nommé à la direction du service d'information et de publications médicales. Le D^r Henri-R. Shaw, du corps médical de l'armée amé-

ricaine, qui a acquis une très grande expérience en matière de santé et d'hygiène pendant la guerre, est chargé de l'activité extérieure de la ligue en ce qui concerne la prévention des maladies contagieuses qui sévissent dans l'est de l'Europe. D'autres nominations vont avoir lieu concernant des spécialistes choisis dans des milieux scientifiques européens.

Dans la détresse actuelle de notre pauvre vieux monde, l'inaction devant tant de souffrances serait une lâcheté. Seule une active, une énergique solidarité humaine, telle que la conçoit la Croix-Rouge, peut sauver le monde. Les peuples et les gouvernements qui se refusent à désespérer de l'humanité doivent soutenir de toutes leurs forces les diverses activités de cette noble institution.



Alliance suisse des gardes-malades

VIII^e assemblée générale d'Olten, le 30 novembre 1919

A cause de la guerre, aucune assemblée générale de l'Alliance n'avait eu lieu depuis 1917, aussi fut-ce une grande joie pour une centaine de gardes-malades de se retrouver à Olten à l'occasion de la réunion annuelle.

Les cinq sections actuelles étaient représentées officiellement par 42 délégués. L'Alliance — sections de Zurich, Berne, Bâle (2), et Neuchâtel — compte actuellement 1333 membres, soit 820 infirmières, 47 infirmiers et 466 releveuses. La caisse centrale possède environ 3000 fr., dont 800 ont été attribués au cours de la réunion au fonds de secours. Celui-ci est d'environ 6000 fr., mais chaque section possède aussi un fonds de secours spécial, ce qui fait un total d'environ 35,000 francs. Ces fonds sont destinés à venir

en aide aux membres en cas de maladie ou de malheur.

Après avoir adopté la gestion et les comptes, c'est à l'unanimité que les délégués ont voté une proposition tendant à faire admettre l'Alliance au nombre des organisations auxiliaires de la Croix-Rouge suisse. Des démarches seront faites par le Comité central dès que possible auprès de la Direction de la Croix-Rouge de notre pays.

A l'ordre du jour figurait un point très discuté aujourd'hui, à l'étranger comme en Suisse, la

Réduction des heures de travail.

Si la plupart des infirmières sont bien traitées en Suisse, il n'en reste pas moins qu'un grand nombre sont encore exploitées sous ce rapport et supportent depuis

trop longtemps un travail au-dessus de leurs forces. Il y a malheureusement, chez nous comme ailleurs, des hôpitaux, des asiles, des cliniques, où — par motif d'économie sans doute — on fait subir aux gardes un surmenage excessif. Certes nos gardes sont beaucoup trop raisonnables et se rendent trop bien compte des exigences des malades confiés à leurs soins, pour demander la journée de huit heures, mais il est juste qu'on sauvegarde dans la mesure du possible leurs intérêts, et qu'on se soucie davantage de leur santé. C'est pour cette raison, que — sur le préavis du Comité central — l'assemblée a voté la résolution suivante :

Les normes concernant le travail du personnel infirmier en Suisse prévoient :

1° 10 heures ininterrompues de repos sur 24 heures ;

2° une demi-journée de repos par semaine ;

3° 24 heures consécutives de repos par quinzaine (si possible d'un soir au lendemain soir) ;

4° un mois de vacances par année.

Il est bien entendu que ces normes s'adressent plus spécialement au personnel employé dans des maisons hospitalières et dont le travail est plus régulier et plus constant que celui du personnel qui fait de la clientèle privée.

* * *

On ne saurait assez louer cette manière de voir de nos infirmiers et infirmières suisses qui n'ont pas voulu fixer des heures de travail — pas plus 8 heures que 10, ni que 12 — et qui ont compris que si leur profession avait parfois des exigences spéciales, très absorbantes et très fatigantes, ils sont prêts à se sacrifier davantage que dans les autres corps de métiers, pourvu qu'on leur accorde un minimum nécessaire de repos réparti comme il est indiqué plus haut. Il est réconfortant de voir que, si de tous côtés on demande de nos jours la réduction des heures de travail, la principale corporation suisse des gardes-malades ne songe pas à cette manière de faire, mais se contente de réclamer un repos suffisant qui permette à chacun de mieux faire son devoir!

D^r M^l.

Alliance suisse des gardes-malades, section de Neuchâtel

RAPPORT ANNUEL

présenté à l'assemblée générale du 5 novembre 1919

Mes chères sœurs,

Comme chaque année à pareille époque, j'ai à vous présenter un court rapport sur l'activité de notre section pendant l'exercice 1918-1919.

Vous vous souvenez peut-être que nous étions 101 membres l'an dernier; notre Comité a fait 14 admissions pendant l'exercice; il a enregistré 10 démissions, d'autre part, de sorte que notre section se com-

posait, le 30 juin écoulé, de 105 membres, en augmentation de 4 sur l'année précédente.

Les démissions que nous avons reçues proviennent principalement de mariages, de transferts dans d'autres sections, d'un décès et d'un départ pour les missions africaines.

Notre Comité s'est réuni quatre fois et s'est plu à reconnaître le bon fonctionne-